

REÇU LE  
25 JUL. 2022  
MAIRIE DE VOLSTROFF

**Direction du Développement Economique**

Affaire suivie par : Julien EHRENFELD  
Tél. : 03 87 39 31 74 - E-mail : jehrenfeld@cma-moselle.fr

Référence : 2022-023/JE.AB

Monsieur le Maire  
Mairie de Volstroff  
50 Rue Principale  
57940 VOLSTROFF

METZ, le 19 JUL. 2022

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le dossier relatif à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions. La lecture du projet appelle quelques observations de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, votre commune comptait 18 établissements artisanaux, soit une densité artisanale de 94 établissements pour 10.000 habitants, moitié moins que la moyenne de la Moselle (216). Cela s'explique par le fait que depuis les années 1990, le dynamisme démographique a été bien plus rapide que le développement du tissu économique artisanal. Atteindre la moyenne départementale équivaldrait à doubler le nombre d'établissements actuellement implantés à Volstroff : il convient donc dans le PLU de faire des choix facilitant l'installation des entreprises artisanales.

Dans le PADD, l'orientation n°6, « *Veiller à préserver la dynamique économique et maintenir les activités existantes* », va dans ce sens en pérennisant les activités déjà installées et en permettant à de nouvelles de s'installer dans l'enveloppe existante.

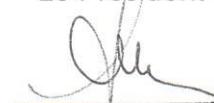
Ensuite, dans le règlement, nous constatons que la particularité des activités artisanales du sous-secteur « industrie » a été prise en compte dans les zones UA/UB/UC/UV, en leur permettant de s'y installer sous condition de compatibilité.

En conclusion, l'ensemble du dossier de votre PLU assure une bonne intégration des activités artisanales sur l'ensemble du ban communal.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de votre commune, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président



Philippe FISCHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE**

Pôle des Métiers de METZ - 5 boulevard de la Défense - CS 85840 - 57078 METZ CEDEX 3  
Tél. : 03 87 39 31 00

Toute correspondance est à adresser au Siège  
Pôles des Métiers de THIONVILLE - FORBACH / Espace conseil de SARREBOURG  
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048

  [www.cma-moselle.fr](http://www.cma-moselle.fr)